

**CONSEIL MUNICIPAL**  
du jeudi 14 décembre 2023Responsable de service :  
Catherine BOIN**DÉLIBÉRATION N° 25**

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

## Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Jacques GAREL,

## Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Jean-François RABEAU (donne procuration à Marie-Christine MILLAUD)  
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)  
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration à Estelle QUERE)  
Mme Agnès de BRUYN, (donne procuration à Sophie DESPRES)  
M. Arnaud LATREUILLE, (donne procuration à Jacques GAREL)  
M. Yan GENONET, (donne procuration à Hélène RATA)

Absente : Lisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M Camille LAGRANGE

Date de convocation .....07/12/2023

Nombre de membres en exercice ..... 29

Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration ..... 28

**25. Annulation demande d'adhésion au SIVU Cuisine Rochefort Océan (CRO)**

*M. le maire, lors du CM du 29 juin 2023 rappelle que la municipalité a mené une réflexion sur le devenir de la restauration depuis avril 2022 avec l'ensemble des élus du conseil municipal et les agents de la restauration.*

*Après une phase de diagnostic portant sur le fonctionnement de la restauration, les effectifs, l'état des équipements et des bâtiments ; il ressort de la nécessité de changer de mode de fonctionnement de la restauration scolaire.*

*Suite à plusieurs temps de travail et visites de sites, la visite la plus probante est la Cuisine Rochefort Océan, dont le statut est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et est spécialisée dans l'exploitation d'une unité centrale de production de repas et de transformation de denrées à destination de ses membres dans la démarche de partenariat avec des producteurs locaux et de développement durable.*

*Le SIVU serait susceptible de répondre à la demande de notre commune en matière de restauration scolaire comme notamment la fourniture de fruits et légumes frais, de denrées issues de producteurs locaux et des préparations « maisons ».*

*Le SIVU compte actuellement six adhérents : la commune de Rochefort, Moragne, Saint Laurent de la Prée, Breuil Magné, Lussant, Saint Nazaire sur Charente, Saint Vivien et Saint Soulle. De par son statut, il peut s'étendre à tout le département de la Charente-Maritime.*

*Lors de la commission Education du 6 juin 2023, les agents le 7 juin 2023, ainsi que les associations de parents d'élèves et les directeurs d'école ont pris connaissance du projet municipal.*

*M. le maire précise que si la commune adhère au SIVU, elle devient partenaire et sort donc du cadre d'un appel d'offres.*

*Cette demande d'adhésion a été traitée (en lien avec la préfecture) par délibération au conseil municipal du 29 juin 2023.*

*Cependant en poursuivant le travail avec le SIVU, il apparait que leurs futurs statuts sont en cours de réécriture et lors d'échanges avec le Directeur du SIVU, M. le Maire apprend que les nouveaux statuts pourraient demander aux communes adhérentes de prendre une part importante des futurs investissements de la construction de la future cuisine centrale Rochefort Océan.*

*Devant de trop nombreuses incertitudes, M. le Maire a demandé à pouvoir bénéficier d'un statut de client et non plus d'adhérent. La CRO a validé cette demande. Cela implique un coût de repas un peu plus élevé mais permet à M. le Maire de ne pas engager la collectivité dans une convention qui pourrait être très pénalisante financièrement.*

*Aussi, il convient de procéder à l'annulation de la demande d'adhésion lors du conseil municipal du 14 décembre 2023.*

*Cette annulation de demande d'adhésion fait basculer ce projet vers une procédure de marché : 4 candidats ont répondu, les notifications étant en cours, le candidat retenu ne peut être divulgué avant le 11 décembre 2023.*

**Vu** la délibération n°7 du conseil municipal du 29 juin 2023,

**Considérant** que la commune d'Aytré ne souhaite plus adhérer au SIVU Cuisine Rochefort Océan

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

L'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'annulation de la demande d'adhésion auprès du SIVU Cuisine Rochefort Océan,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Camille LAGRANGE**  
Secrétaire de séance